



LA REPRÉSENTATION PAR AVOCAT DES ENFANTS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE



PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LE DROIT DES
ENFANTS ET SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
LE 19 MARS 2020



Qui sommes-nous ?

La Commission des services juridiques (CSJ) est :

- l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec;
- composée de 11 centres communautaires juridiques, un centre local et de 106 bureaux d'aide juridique localisés dans toutes les régions du Québec;
- un grand cabinet d'avocats au Québec, soit 404 avocats et avocates permanents de l'aide juridique;
- composée, en matière de protection de la jeunesse (adoption et protection), de l'équivalent en effectif à temps complet (ETC) de **63 avocats**.

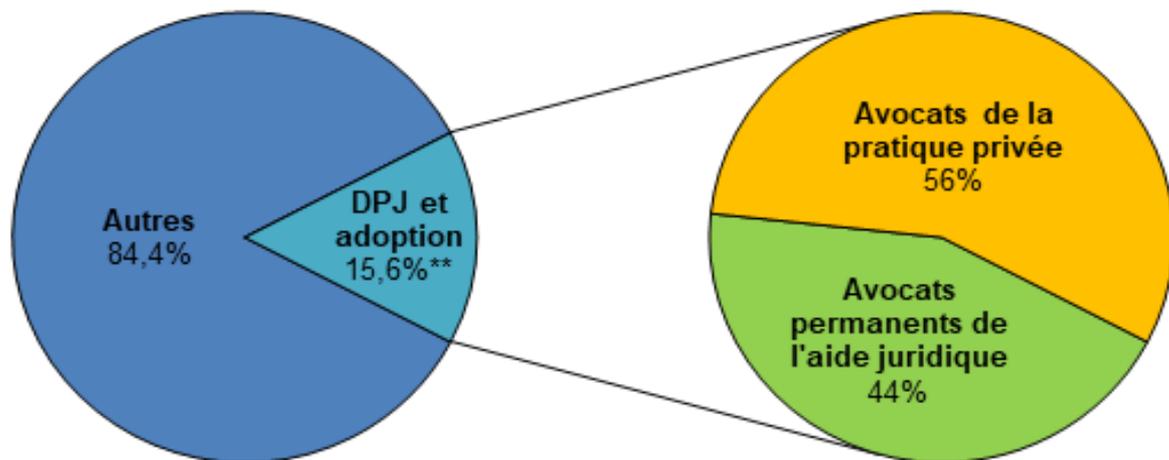
compétence
impartialité
intégrité
loyauté
respect



Quelques chiffres en images

Demandes admises par la Commission des services juridiques

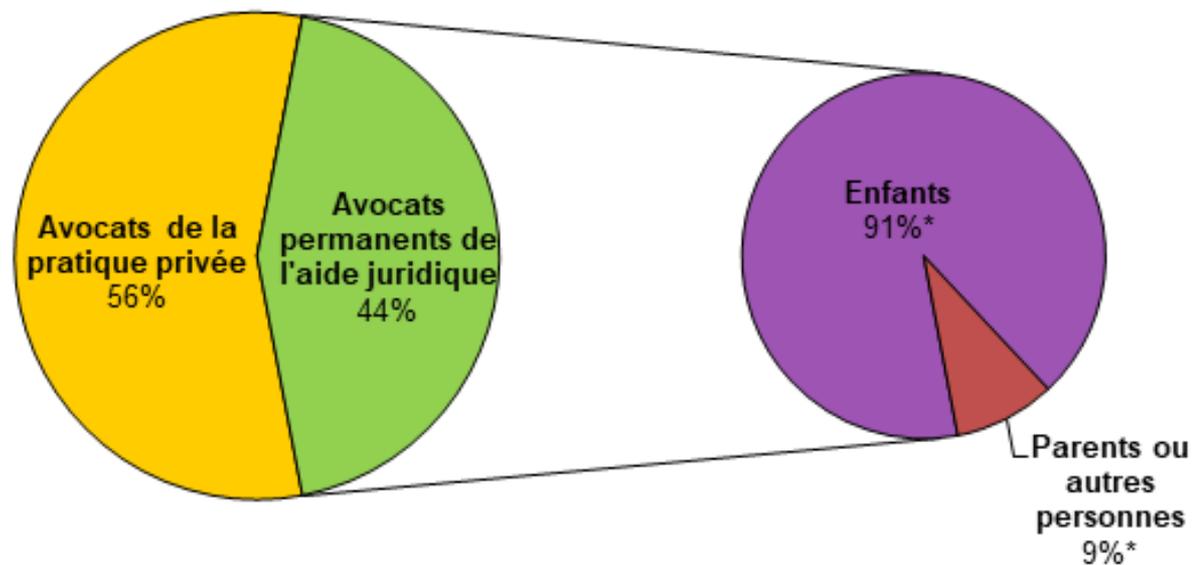
(moyenne de 221 000 demandes par année entre 2014 et 2019*)



* 2014-2015 : 225 541 demandes, 2015-2016 : 221 664 demandes, 2016-2017 : 220 259 demandes, 2017-2018 : 223 562 demandes, 2018-2019 : 216 076 demandes.

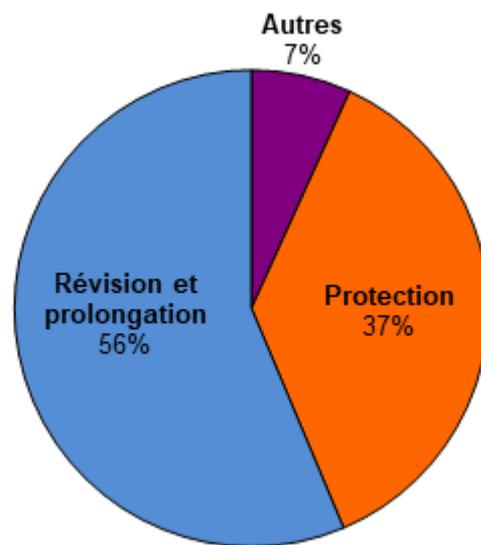
** Pour une moyenne totale de 34 000 demandes.

Répartition des 34 000 demandes admises en DPJ et adoption

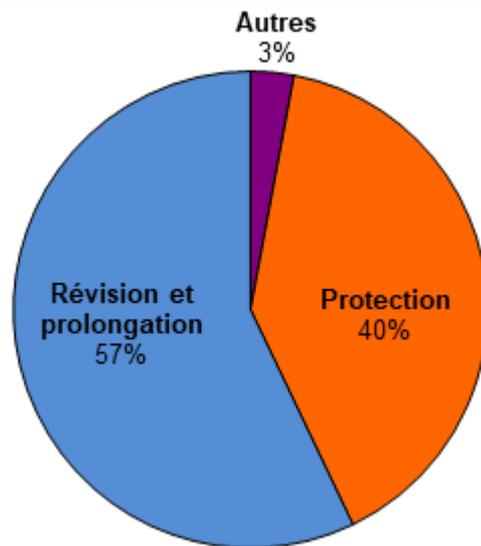


* Pourcentage moyen pour les années 2017-2018 et 2018-2019

Nature des dossiers admis pour l'année 2017-2018



Nature des dossiers admis pour l'année 2018-2019





L'aide juridique

un réseau au service des gens